Printemps 2016
N°59

Nous préparons l'avenir aujourd'hui !

JOURNAL D'INFORMATION DES CITOYENS ILLADAIS
www.citoyens-illats.info
contact@citoyens-illats.info
ICI
Contact téléphonique : 09 75 64 00 40
JOURNAL DE L'OPPOSITION MUNICIPALE CONSTRUCTIVE

En sa 15ème année d'existence, ICI s'engage sur deux dossiers importants pour l'avenir d'Illats : les nuisances provoquées par le passage des camions sur la départementale 11 et les moyens d'un possible retour d'un médecin sur la commune.

ICI relance le débat sur les nuisances et le danger provoqués par le passage des camions sur la D11

Jeudi 24 mars, nous avons fait un comptage citoyen des camions dans le bourg d'Illats. Ce jour là sont passés entre 6 h 45 et 18 heures, 297 camions. (lire page 2). Nous prolongeons notre action par la pose d'un panneau rappelant le problème et demandant une déviation. En outre, nous avons écrit à M. le maire de Landiras pour lui demander une entrevue pour essayer de trouver des solutions à court terme pour améliorer concrètement la vie des habitants et une issue à long terme. C'est-à-dire l'élaboration d'un tracé d'une déviation réalisable et financièrement soutenable. Nous avons également proposé, lors du conseil du 14 avril, à la majorité municipale, d'organiser une réunion avec tous les élus d'Illats et de Landiras et M. le conseiller départemental afin de faire le point sur le dossier et d'agir contre les nuisances de la D11. Refus catégorique de notre maire. « Il y a déjà eu une réunion avec des élus de Landiras, il y a quelques années ! Le PLU est fait ! On ne le touche plus ! » Il nous brandit également le chantage à l'emploi : « Si vous faites trop de bruit. Attention vous risquez de faire partir les Caves de Landiras ! » Nous voulons un développement économique respectueux de la vie quotidienne des habitants. Ce n'est pas un rêve !!! A partir du mois de mai et durant tout l'été, la circulation sera coupée dans le bourg de Landiras pour cause de travaux. Les camions ne passeront plus dans nos communes. Les Caves de Landiras ne fermeront pas pour autant…

Vous pourrez lire aussi dans ce 59ème numéro d'*ICI* :

- Le compte rendu de la séance du conseil municipal durant laquelle a été voté le budget 2016 (P 3 à 5). Un véritable jeu de piste…
- Le compte rendu du conseil d'école du 8 février et du comité de pilotage des Nouvelles Activités Périscolaires du 8 mars. (P 6-7)
- Un compte rendu de la réunion sur les ordures ménagères organisée par la communauté de communes à Illats le 28 avril.(P8)
- Après avoir attendu plusieurs mois que sa situation se règle, nous évoquons le cas d'une petite écolière de trois ans privée de bus scolaire (P 7). Il est encore temps de trouver une issue favorable!!!

Depuis six ans, nous n'avons plus de docteur.
Nous organisons une réunion publique

REUNION PUBLIQUE

vendredi 20 mai à 20h

à la salle de la maison des associations
au 1er étage côté poste.

La réunion sera animée par un médecin exerçant en Sud Gironde.

Son thème sera :
Comment faire revenir un médecin à Illats ?

Nous conclurons la discussion par l'assemblée générale de l'association.
Un apéritif dinatoire tiré du sac clôturera les débats.
Indiquez votre présence pour des raisons pratiques au 09 75 64 00 40.
Tous les Illadais sont chaleureusement invités !!!

Bonne lecture à toutes et à tous.
Gilles Baillet

COMPTAGE CITOYEN

Les résultats du comptage citoyen que nous avons fait jeudi 24 mars dans le bourg d'Illats

Le 24 mars, nous avons procédé à une opération de comptage des camions. En 11 heures, le décompte était de 297 camions soit entre 350 et 400 camions sur 24 heures. Cela ne peut plus durer ! M. le maire et les autorités devront prendre conscience des nuisances que cela procure aux habitants d'Illats et des risques pour leur sécurité !!!

Pour cela, nous sommes prêts à faire une pétition pour le contournement intégral du village !!!

Cathie Drilleaud Françoise Sarraud

Juin 2015

6h45 – 8h	36 camions
8h – 9h10	24 camions
9h10 – 9h40	24 camions
9h 40 – 10h40	30 camions
10h 40 – 12h	35 camions
12h –13h	34 camions
13h –14h	25 camions
14h -15h	30 camions
15h –16h	24 camions
16h– 17h	17 camions
17h – 18h	18 camions
TOTAL	**297 camions**

24 mars 2016

AU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 14 avril 2016

1-Vote du compte administratif 2015 (Le compte administratif présente les dépenses et les recettes réelles de l'année passée.)
Il faut se contenter sagement de « faire confiance aux chiffres avisés par monsieur le trésorier »…nous disent M. le premier adjoint et M. le troisième adjoint. Pourtant, nous avons dû voter sur des tableaux très incomplets ne donnant aucune information concrète : rien sur le budget de la cantine ou des Nouvelles Activités périscolaires par exemple.

Ce que nous disent quand même les chiffres.

Le compte administratif 2015 présente un important déficit des recettes d'investissement de 171 351 € alors que l'année passée, il était excédentaire de 92 321 €. Pourquoi ? Pas de réponse de la majorité municipale…La loi impose à M. le maire de se retirer lorsque le conseil municipal procède au vote du compte administratif. Cela est problématique puisqu'il semble être le seul à pouvoir répondre à cette question. M. le troisième adjoint avouera dans les débats avoir découvert le budget une heure avant la séance du conseil municipal…Nous sommes intervenus pour dénoncer l'aspect illisible des bilans financiers sur lesquels nous devions nous prononcer. Nous avons dit comme en 2015, qu'une réunion de la commission des finances constituée au début du mandat – mais jamais convoquée – rendrait plus compréhensibles les documents budgétaires. Cela éviterait bien des quiproquos et clarifierait la gestion communale. Ainsi, M. le premier adjoint n'aurait pas besoin de nous demander à plusieurs reprises pourquoi nous posons toutes ces questions…

Nous nous risquons à une interprétation…La municipalité semblait avoir prévu un virement de 170 000€ de la section de fonctionnement vers les recettes d'investissement pour équilibrer les comptes d'investissement dans le budget 2015. Mais elle l'a annulé pour ne pas mettre en déficit le budget de fonctionnement.

Par contre, le rééquilibrage des comptes globaux s'est fait grâce aux excédents du budget de fonctionnement cumulés sur plusieurs années : 286 501 €, et à l'excédent du budget d'investissement 2015 : 92 321 €. Du coup, l'excédent global affiché dans le budget 2016 a fondu. Il n'est plus que de 115 149, 90€.

Si la rédaction d'explications (ou d'annexes en terme de comptabilité publique) n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3500 habitants, il est dommage que M. le maire en fasse l'économie pour Illats qui a tout de même un budget de 2 millions d'euros. **Nous voulons simplement savoir ce que l'on nous demande de voter !!! Cette absence de transparence n'est pas secondaire. Il est dans l'intérêt de tous les Illadais qu'ils sachent précisément ce qu'il advient de l'argent de leurs impôts.**

2-Vote du budget 2016 (recettes et dépenses prévues par la municipalité pour l'année 2016)
Le budget de fonctionnement doit s'équilibrer autour d'1 142 882€. Dans les dépenses de fonctionnement, la ligne charges de personnel et frais assimilés attire notre attention. Elle prévoit une augmentation de 30 800€. Nous demandons à M. le maire pourquoi. Il nous répond que *« c'est à cause des Nouvelles Activités Périscolaires et de diverses charges de personnel. De toute façon ce n'est qu'une prévision. »* (NDR : l'an dernier, cette ligne avait été créditée de 33 300€ puis de 9 500€ supplémentaires en novembre. Le budget de cette année révèle que ces sommes ont bien été dépensées.)Dans les recettes de fonctionnement, nous constatons que la majorité municipale a prévu une augmentation de plus de 11 000€ du produit des impôts et des taxes. C'est la conséquence de l'augmentation des taux et des bases fiscales (voir plus loin). Nous remarquons également qu'elle a prévu une baisse de presque 14 000€ des dotations et des participations de l'Etat et du conseil départemental. M. le maire nous a annoncé que depuis 2012, les dotations de l'Etat ont diminué de 47 542€ soit 11 885 € par an.

Conseil municipal du 14 avril 2016 (suite)

Le budget d'investissement prévoit une réduction très importante des dépenses : 240 188 € cette année contre 605 730 € en 2015.

La mairie veut sans doute réduire le déficit constaté en 2015. 415 840€ sont attendus en recettes d'investissements. Les principales dépenses prévues hors remboursements d'emprunts divers (plus de 90 000€ autofinancés) sont :

- La construction de vestiaires pour le tennis dont le coût est de 48 000€ qui sera financée par un emprunt de 39 466€ et une subvention du conseil départemental de 8 534€;
- La mise aux normes des pistes empierrées dont le coût est de 37 235€ qui sera financée par une subvention d'Etat de 11 666€ , une subvention européenne de 13 156€, un emprunt de 11 973€ et 440€ d'autofinancement communal ;
- Les travaux de voirie 2016 (dont la réfection des bouches d'égout du bourg) pour un coût de 21 000€, seront financés par un reversement de TVA de 12 539€ et un emprunt de 8 561€ ;
- L'achat de matériel divers pour 16 400€ sera autofinancé ;
- Le recouvrement du bois de la charpente de la salle de sports par des protections en zinc dont le coût est de 8 500€, sera financé par un reversement de 8 500€ de TVA ;
- L'aménagement des locaux concerne les travaux du programmiste (qui devrait les présenter en mai) : 6 250€ provenant de l'autofinancement ont été provisionnés ;
- Les travaux de voirie – fossés Gargalle dont le coût est de 6 000€ qui seront financés par un emprunt de 5 000€ et 1 000€ d'autofinancement ;
- La modification du système informatique de la mairie dont le coût est de 4 500€, entièrement autofinancé.

Au total, la mairie aura recours à 65 000€ d'emprunts et à 120 794€ d'autofinancement (72 492, 29€ d'amortissements de travaux, 12 900€ du Fonds de Développement d'Aide et d'Equipement des Communes, 15 000€ de la taxe d'aménagement et 20 402€ virés du budget de fonctionnement).

4-Les subventions aux associations diminuent en moyenne de 50 à 100€

Le Tennis club illadais (800€ cette année) et 2 4 6 roues (2 700€ cette année) ont vu leurs subventions réduites de 100€. Le Club du Troisième âge (800€ cette année) a vu sa subvention diminuer de 80€. Le basket et le football (4 000€ chacun cette année) ont connu une diminution de leur subvention de 50€ tout comme les parents d'élève des PT'illadais (250€ cette année). Le Cyclo club Illadais (860€ cette année) est dans une situation particulière. Cette association avait obtenu l'an passé une subvention de 1200€ comprenant 300€ de subvention exceptionnelle attribués pour lui permettre de faire des travaux dans son nouveau club house. Le Fusil Illadais (1085€ cette année) ou l'Ecole primaire privée de Martillac « L'Ecole des bois » (1 000€ cette année) maintiennent leurs subventions au même niveau.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) voit sa subvention fondre : 3 300€ l'an passé. 2 500€ cette année. Cette perte conséquente de 800€ pourrait s'expliquer par le fait que cette subvention avait été augmentée pour faire face à l'absence de recette du CCAS car les loyers de la boulangerie ne rentraient pas.

3-L'augmentation des impôts locaux

Cette année, les taux d'imposition augmentent :

	2015	2016	Soldes
Taxe d'habitation	**9, 96 %**	**10, 06 %**	**+ 0, 10 %**
Foncier bâti	**20, 57 %**	**20, 77 %**	**+ 0, 20 %**
Foncier non bâti	**39, 19 %**	**39, 57 %**	**+ 0, 38 %**

Ils sont appliqués aux bases fiscales calculées à partir de la valeur locative des maisons sur la commune. Or, ces bases ont également augmenté. Le produit des impôts devrait augmenter de 13 411 €, soit pratiquement l'équivalent de la baisse des dotations de l'Etat et du conseil départemental que la commun a inscrite au budget.

5-Vote du compte administratif 2015 et du budget annexe assainissement collectif d'Illats 2016

Voici les informations que l'on a pu déduire des tableaux que l'on a votés. Le compte administratif 2015 de l'assainissement collectif montre un excédent de fonctionnement cumulé 2014 – 2015 de 280 169, 67€ qui permet de combler le déficit d'investissement cumulé 2014 – 2015 de 112 028, 78€. Le solde sur deux ans est bénéficiaire de 168 140, 89€. Le déficit d'investissement a deux origines :

1. La municipalité n'a pas encore reçu les subventions pour l'agrandissement de la station d'épuration du Merle : 42 283€.
2. La municipalité avait prévu en 2014 dans ses recettes d'investissement de reverser 140 886 € du compte de fonctionnement. Ce qu'elle n'a pas fait.

Le budget 2016 devrait s'équilibrer autour de 532 776€.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 14 avril 2016 (suite et fin)

6-Vote d'une motion pour le maintien de la Trésorerie de Podensac.

7-Vote du compte administratif 2015 et du budget 2016 de la donation Guix de Pinos et création d'une résidence pour personnes âgées. Il n'y a pas eu d'opération cette année. Le budget de fonctionnement s'équilibre autour de 177 000€ et celui d'investissement autour de 170 424€.

8-Vote du programme de couverture numérique pour faire face aux zones blanches (qui n'ont pas accès à l'Internet haut débit) notamment dans les quartiers nord et au Basque.

9-Modification des statuts du syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEEG) : augmentation du nombre de délégués pour la ville de Bordeaux.

Questions diverses

1-**Le compte rendu sur les travaux à réaliser dans le bourg**
M. le 3ème adjoint, cite le dernier numéro d'*ICI* dans lequel nous relations la promesse qu'il avait faite de nous communiquer le compte rendu qu'il avait réalisé sur les travaux prévus dans le bourg. Il nous tend un document rédigé par le Département : c'est le fameux compte rendu. Nous n'aurons que 5 mn pour le lire. Nous n'aurons pas droit à une copie…

2-**Le contournement s'invite au conseil municipal (voir éditorial)**

M. le 3ème adjoint – visiblement touché par la lecture de notre site Internet – dénonce le fait que nous parlions de « contournement fantôme » alors que « c'est le conseil départemental qui ne veut pas financer. C'est lui qui a fait un tracé avec un deuxième pont. D'ailleurs on avait lu une lettre du conseil général lors de la réunion du PLU qui prouvait que ce que l'on dit est vrai. Vous ne nous croyez pas ! » Nous lui répliquons en lui faisant remarquer deux faits :

1. Les tracés traversant une commune sont faits par la commune concernée. A Landiras, ce sont les élus qui ont fait un tracé dans leur Plan Local d'Urbanisme.

2. Le conseil départemental (ex conseil général) donne un avis sur les tracés que les communes projettent car c'est lui qui est le propriétaire de la route. Dans le cas d'Illats, il a donné un avis négatif dans un courrier disponible dans le PLU communal car beaucoup trop coûteux…
« On ne peut pas avoir réalisé un tracé que l'on sait irréalisable ! Nous disent en cœur notre premier magistrat et M. le 3ème adjoint. » (*Alors que le conseil départemental oui...NDLR)*
« C'est à vous d'assumer vos contradictions. Le tracé actuel figurait déjà sur le Document d'Application du Règlement National d'Urbanisme (DARNU) que vous avez fait en 1995.» Nous leur répondons.

3-**La municipalité a porté plainte contre deux personnes extérieures à la commune pour dépôts d'ordures sauvages.**

4- Question du public : « M. le maire, lors de la réunion de quartier, nous avons évoqué la malfaçon de la station de relevage du Rude (elle est fendue alors qu'elle vient d'être refaite il y a huit mois) et le fait qu'elle soit construite sur un chemin rural et non sur une parcelle achetée à cet effet. Où en êtes-vous ? »
Réponse de M. le maire : « L'emplacement de la station ne posera pas de problème. Elle sera réparée. »

Dossier réalisé par Gilles Baillet

A L'ECOLE

Conseil d'école du 8 février 2016

Restructuration de l'école

« Le projet est en cours. Après les vacances de février, est prévue une réunion pour présenter les différents projets par le programmiste. On pourra alors échanger, questionner… » **(Nous attendons avec impatience cette réunion qui serait prévue courant mai… NDLR)**

Nouvelles Activités Périscolaires et garderie

« Deux personnes supplémentaires sont présentes le lundi pour le temps péri-scolaire pour pallier au manque d'encadrement.

Question des parents : 9 500€ de dépenses imprévues (votées par le conseil municipal du 9 novembre 2015 NDLR) : cette somme-là va-t-elle se répercuter sur les frais déboursés par les familles ? (…)»

Réponse de Mme la quatrième adjointe : « Les représentants des parents et les enseignantes sont invités à poser leurs questions lors de la prochaine réunion concernant les NAP (comité de pilotage) : mardi 8 mars, 19h.

Les intervenants se plaignent d'un souci de discipline : les parents regrettent un manque de communication. Que peut-on mettre en place pour faire le lien entre les intervenants et les familles ? »

Est signalé « le problème de circulation des poussettes sur le nouveau gravier à l'entrée de la garderie. »

En bref

1. Sorties et animations

Pour Noël : les deux classes de maternelle sont allées au cirque. Les quatre classes de l'élémentaire sont allées au cinéma.

Rencontre sportive USEP : accueil de deux classes des écoles de Virelade et de Cérons dans la salle de sports pour un après-midi sportif précédé d'un pique-nique.

Prochaines animations à venir :

- « Cache-cache à la ferme » : animation sur le thème de la ferme pour deux classes maternelles.
- « Escale du livre » : les classes des cours moyens et élémentaires participeront à des rencontres avec des auteurs et des illustrateurs d'albums dans le cadre de l'animation bordelaise.
- Des rencontres musicales sont en projet.
- Une formation aux premiers secours sera proposée à une classe.
- **Carnaval : vendredi 25 mars, après le défilé, une compagnie a fait danser les enfants sur le thème du bal. Problème, ce même jour, il y avait le spectacle des NAP. Le samedi 26 mars, les parents d'élève organisaient un carnaval avec défilé dans les rues d'Illats et un repas à la salle des fêtes. Le thème de cette année était le cirque.**

2. Travaux réalisés

Les menuiseries dans les classes ont été posées.

Les placards ont également été posés dans la salle de sports pour entreposer les tapis et le matériel de sport.

3. Travaux à réaliser :

- Gouttières dans la cour de récréation des petits.
- Installation d'une gâche électrique pour une meilleure sécurité à la porte d'entrée de la maternelle.
- Un traitement contre la mousse dans la cour de la maternelle a été effectué sur le revêtement. Mme la directrice a eu connaissance de la fiche technique du produit et souhaite qu'il soit passé en période de vacances pour que les vapeurs chlorées se dissipent.
- Un câble éthernet sera installé dans une classe pour une meilleure réception d'Internet.
- Demande est faite d'installation d'un panneau d'interdiction « porte de garage » devant la porte de l'école qui doit rester accessible aux secours si besoin.
- Demande que soient placées dans l'enceinte de l'école les poubelles afin qu'elles ne soient plus utilisées que par des personnes extérieures.
- Il y a toujours des soucis avec la ligne téléphonique : l'achat du téléphone portable est-il toujours à l'ordre du jour ?

4. PPMS (plan particulier de mise en sécurité)

Il a été mis à jour. Un exercice a été réalisé lundi 8 février. Il s'agit d'un exercice de confinement. Il manque encore des équipements nécessaires. Mme la quatrième adjointe propose de se renseigner auprès de la préfecture pour trouver des renseignements complémentaires.

5. Réfléchir au transfert école-garderie pour que les trousses de médicaments soient toujours à portée.

Article rédigé à partir du compte rendu distribué aux parents.

IPNS: Ne pas jeter sur le voie publique

Réunion du comité de pilotage des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) du 8 mars 2016: comment esquiver les problèmes de fond…

Cette réunion a débuté à 19 heures dans la salle du conseil municipal et s'est achevée trois heures plus tard. Malgré sa durée, le financement des NAP n'a pu être abordé… C'est ce qui s'appelle en terme de boxe, une esquive…

La moitié du conseil municipal composée uniquement de conseillers de la majorité a reçu deux représentants des parents d'élève, deux enseignantes et trois intervenants.

M. le maire a tenu à intervenir longuement au sujet des problèmes de discipline. Une fiche de liaison avec les parents devrait être mise en place. Les enfants punis pourront participer au spectacle des NAP vendredi 25 mars. Les croix sont remises à zéro… Rappelons que les parents paient les prestations des intervenants. Reste à définir l'objectif des NAP: un cours de plus? une activité pour ouvrir les enfants sur des domaines culturels et sportifs?

La petite fille ne prendra plus le bus scolaire

Le 4 février dernier, une petite fille âgée de trois ans, était refoulée du bus scolaire qu'elle prenait matin et soir depuis le mois de septembre avec ses frères et sœurs pour aller à l'école d'Illats ou revenir chez elle à la fin de la journée. Ses parents se sont battus pour trouver une solution mais se sont heurtés au refus de M. le maire – qui est décisionnaire - et au désengagement du conseil départemental – assurant la desserte et le subventionnement des transports scolaires. Ces derniers se réfèrent au règlement qui interdit aux enfants de moins de cinq ans de prendre le bus pour des raisons de sécurité. A moins qu'il y ait un accompagnateur.

Alors qu'en septembre 2015, les parents de la petite avaient complété un dossier précisant sa date de naissance, la mairie ou le conseil départemental qui est en charge des transports scolaires, ont validé sa carte de transport, pour finalement l'exclure de fait en février… Aucun ne reconnaît l'erreur et chacun veut faire des économies et refuse d'attribuer du personnel qui pourrait accompagner la petite fille tout en assurant la surveillance des autres enfants.

La municipalité vient d'inscrire au budget 2016 une augmentation de plus 30 000€ de la ligne charge de personnel. Elle pourrait redéployer les horaires de service de certains employés à temps partiel si elle le voulait , ce qui permettrait d'assurer cette mission. Nous avons adressé un courrier à M. le maire pour lui demander de débloquer la situation.

Le bureau

Réunion publique ordures ménagères 28 avril 2016 à Illats

Réunion organisée et animée par M. le président de la Communauté de Communes devant une faible assistance.

I Le bilan

- Coût par habitant du traitement des déchets (tri + incinération + refus de tri) : 436€
- 123 kg de déchets / habitant en 2015 ; 268 kg de déchets / habitant au niveau national
- Baisse du refus de tri
- 798 tonnes de verre collectées : 40 kg /habitant ; 29 kg / habitant au niveau national.
- Baisse du tri sélectif : 1495 tonnes en 2011 ; 1383 tonnes en 2015
- Baisse du tonnage incinéré : plus de 5000 tonnes en 2014 / 4994 tonnes en 2015
- Collecte de sapins en 2015 (484 sapins collectés) a remplacé la collecte d'encombrants de janvier
- Signaler les encombrants

Pas d'évolution du système de la pesée. Pas possible de revenir en arrière.

Les tarifs ne vont pas changer

<u>Retour à l'équilibre des comptes après le déficit de 390 000€ en 2014</u> : la communauté de communes a agi sur le poids et la part fixe. Elle est parvenue à prendre en charge 2 emplois et demi ainsi que les remboursements non pris en compte par le budget ordure ménagère en 2014

II Ce qui va changer

- Extension du tri aux plastiques comme les emballages du jambon
- L'idée de faire un apport volontaire pour les journaux et magazines
- Rappel : le papier Sopalin se composte bien
- Les refus de tri ne sont plus enfouis mais transformés en CSR (Combustibles solides de récupération) pour chauffer

<u>Facturation</u>

Ce qui change pour les usagers non prélevés (la facturation pour les usagers prélevés ne change pas) : deux factures par an (1er envoi en avril). Il y a un décalage à cause du changement de logiciel :

<u>1er facture :</u> solde 2015 + 50% de la part fixe 2016 + Réel des pesées et levées

<u>2ème facture :</u> 50% de la part fixe 2016 + Réel des pesées et levées

- Collecte ponctuelle à la déchetterie de pneus pour les personnes qui en ont gardé chez elles durant une semaine particulière (il faut des pneus propres et secs de voiture et de scooter)
- Collecte du matériel de bureau dans les crèches, les garderies et les écoles
- Fragilité des bacs rouges : achetés parce qu'ils n'étaient pas chers, ils vont être progressivement remplacés par de nouveaux bacs plus solides
- Récompenser les bons trieurs ou pénaliser les mauvais ? Cela nécessite d'individualiser les poubelles en posant des puces.

III La lutte contre les dépôts de déchets sauvages et les « brûleurs »

- La communauté de communes se lance dans la chasse aux brûleurs d'ordures ménagères : c'est interdit ; si vous surprenez quelqu'un en train de brûler des déchets, elle vous demande de porter plainte directement à la gendarmerie
- Même chose pour ceux qui déposent des ordures sauvages : les apports à la déchetterie sont gratuits car compris dans la part fixe ; 100 kg d'ordures ménagères de plus dans vos poubelles coûtent 2€ de plus sur vos factures. Il est interdit transporter des ordures ménagères dans son véhicule.

Questions de la salle

1-Paiement des poubelles en situation de veuvage : cette année, la personne paiera deux parts et sera remboursée l'an prochain.

2-Collecte des emballages à la sortie des grandes surfaces ? Soit 70% de nos déchets. Notre proposition suscite une vive opposition de la part du président de la CdC. Il faudrait prévoir une collecte spécifique. Nous lui faisons remarquer que cela se fait en Alsace. (NDLR : après vérification, la loi dite du Grenelle de l'environnement impose aux grandes surfaces de plus de 2000 m2 de collecter les emballages. On ignorait cet aspect de la loi au moment de la réunion.)